

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015

Convocation du 22 juin 2015

Sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

PRESENTS : Mrs Hervé GENON, Nicolas BIBOLLET, Thierry BOUCHER, Anthony DUC, Roger GACHET, Bruno MICHELLAND, Denis RICHARD, Yves TUPINIER.
Mmes Josyane BAZIN, Lydia BROUZE, Marie CHAMBEROD, Raymonde FRISON, Stéphanie PEREZ, Marie-Noëlle RAFFIN

EXCUSES : Mme Sylvie VIGNAL,

Ordre du Jour :

- Modification des statuts du Syndicat de Pays de Maurienne
- Travaux église
- Station d'épuration
- Situation de la trésorerie d'Aiguebelle
- Ventes foncières
- Point sur la rentrée scolaire 2015 / 2016
- Commerce
- Convention sirène
- Travail d'intérêt général
- Questions diverses

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE PAYS DE MAURIENNE

Lecture du projet par Monsieur Hervé GENON : **délibération OK à l'unanimité.**

TRAVAUX EGLISE

Des sondages de sol vont être réalisés pour évaluer la stabilité et la portance du terrain plus particulièrement au niveau des caveaux adossés à l'église.

Un courrier va être envoyé aux entreprises pour confirmation du prix.

Le début des travaux est prévu pour cet automne.

STATION D'EPURATION

Une prochaine réunion est prévue avec la société SAFEGE en charge de toute la partie relevés-diagnostic le vendredi 3 juillet 2015.

Elle sera commune aux deux collectivités : Aiguebelle et Randens. L'implantation pourrait être envisagée sur les terrains se situant le plus en aval de la commune.

La phase d'étude se déroulera sur les trois prochaines années.

SITUATION DE LA TRESORERIE D'AIGUEBELLE

La municipalité souhaite conserver ce service sur la commune, d'autant que si la trésorerie d'Aiguebelle est transférée à la Chambre, il n'y aura plus de trésorerie au sein du canton de Saint Pierre d'Albigny puisque celle implantée à Saint Pierre d'Albigny sera fermée en fin d'année 2015.

Plusieurs hypothèses sont à envisager :

- Hypothèse I : Maintien de la trésorerie à Aiguebelle avec un agrandissement sur le secrétariat actuel : la mairie pourrait alors être transférée au château Rochette
- Hypothèse II : la trésorerie est transférée à la Chambre : la mairie pourrait être transférée dans les locaux actuels de la trésorerie.

Délibération à prendre pour réaffirmer notre souhait de conserver la trésorerie à Aiguebelle : OK à l'unanimité.

VENTES FONCIERES

Vente d'une bande de terrain de 190 m² à l'entreprise THELLIER à 3,00 Euros le m².

Les frais d'acte à la charge de l'entreprise THELLIER. **OK à l'unanimité.**

Vente de la parcelle 676 à Monsieur Pascal DAVID, frais d'acte à sa charge.

Le conseil donne un accord de principe sous réserve d'une confirmation des domaines sur la validation du prix.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2015/2016

Une prévision de 77 élèves en primaire, il y aura certainement une confirmation de fermeture d'une classe.

Nous devrions percevoir une subvention de la DETR à hauteur de 72.000 Euros pour la rénovation des façades de l'école primaire + toiture du préau. Ces travaux seront inscrits au budget 2016.

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de panneaux de signalisation ECOLE.

Durant les mois de juillet ou août 2015 : l'entreprise DGISO va installer les stores aux 54 fenêtres de classe de l'école primaire.

Montant des travaux : 21.000 Euros HT

T.A.P. : au vu des difficultés pour trouver des intervenants de qualité pour animer les temps d'activités périscolaires le taux horaire pour la prochaine rentrée est porté à 25,00 Euros au lieu de 20,00 Euros actuellement. En outre, les enseignants recrutés dans le cadre d'une activité accessoire (pour les TAP) seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire fixée à 21.86 € brut pour la professeure des écoles et 19.45 € HT pour le professeur des écoles stagiaires.

Délibération prise à l'unanimité.

COMMERCE

Pain de Gil : Monsieur le Maire présente le projet d'une convention qui devrait aider son installation à l'aide d'une prise en charge du loyer de janvier à juin 2015 avec lecture du courrier de Monsieur Gil MULLER.

En cas de non-respect de la convention celle-ci pourra faire l'objet d'une dénonciation.

Délibération prise à l'unanimité.

CONVENTION SIRENE

Cette convention consiste à la remise en service et à la maintenance de la sirène installée sur le toit. Elle était le moyen d'alerter les sapeurs-pompiers volontaires. Cette sirène permettra maintenant d'alerter les populations lors d'événements particuliers.

TRAVAIL D'INTERET GENERAL

Au vu de la charge de travail des employés des services techniques, nous répondons non à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

Problèmes de stationnement : cars liaison SNCF, voiture ventouse : courrier à Monsieur DAGANI.

Barrières château Rochette : Monsieur Yves TUPINIER prend en charge ce problème afin de trouver une solution notamment pour résidents du château Rochette.

Travaux toiture château Rochette : en attente du devis

Station pompage : refus du devis de l'entreprise YVROUD.

Prise en charge des frais de déplacement des responsables de la Bibliothèque

Cérémonie du 14 juillet 2015 prévue à 11h45 et maintien du marché.

La séance est levée à 22h

Le Maire : Hervé GENON

